

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 JUIN 2015  
18 heures – Vichy Val d'Allier

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

**Présents :**

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET - C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI - M. MORGAND, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. Claude MALHURET, Président

M. J. M. GERMANANGUE, Vice-Président

Mmes et MM. C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET – C. PAGLIA Conseillers Communautaires.

**Secrétaire :** M. J. S. LALOY, Vice-Président.



**N° 1 - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES – ACQUISITION DE PARCELLES - SAFER**

Devant l'opportunité pour Vichy Val d'Allier de compléter encore sa réserve foncière en acceptant la proposition de la SAFER pour intervenir en lieu et place de Vichy Val d'Allier, en acquérant ces parcelles dans l'attente de leur rétrocession à la communauté d'agglomération et considérant que le service des Domaines a validé le prix d'acquisition fixé dans le cadre de la vente et n'a pas demandé à la SAFER d'intervenir en révision de prix, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir auprès de la SAFER, les parcelles cadastrées AP 233 (407 m<sup>2</sup>), AP 234 (405m<sup>2</sup>), AP 369 (100m<sup>2</sup>) et AP 424 (639m<sup>2</sup>) situées dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, au prix global (frais d'intervention de la SAFER compris), de 15 650€
- de donner mandat en conséquence au Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents et tous actes relatifs à cette transaction.
- de demander au service des Domaines une révision globale des parcelles qui pourraient être mobilisées dans le cadre du projet de la boucle des Isles afin de constituer un référentiel solide de prix compte tenu des caractéristiques du secteur et notamment le fait qu'il s'agit d'une zone fortement inondable (et donc non constructible).

**N° 2 - ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL – MILIEUX AQUATIQUES AFFLUENTS DE L'ALLIER – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU POSTE**

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Europe et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et que, conformément à la délibération du 6 novembre 2014 du bureau

Bureau Communautaire – Séance du 04 Juin 2015

communautaire, cette mission d'animation dédiée à l'élaboration a été mise en place au sein de Vichy Val d'Allier à compter du 18 mai 2015 et jusqu'à la fin juin 2017 pour la première phase, le **Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

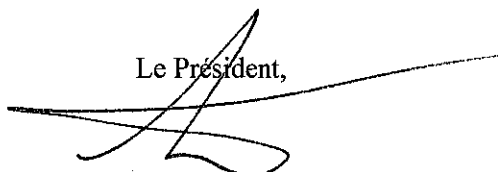
- d'approuver le plan de financement de la mission d'animation du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier suivant :

Année	Dépenses salariales	Participation FEDER (30%)	Participation Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%)	Participation Vichy Val d'Allier (20%)
2015	19 620 €	5 886 €	9 810 €	3 924 €
2016	31 673 €	9 502 €	15 837 €	6 335 €
2017	17 400 €	5 220 €	8 700 €	3 480 €
<b>Total</b>	<b>68 693 €</b>	<b>20 608 €</b>	<b>34 347 €</b>	<b>13 739 €</b>

- de solliciter en complément les éventuelles participations forfaitaires prévues par ces partenaires sur l'accompagnement sur les charges connexes liées à la mission (frais de structure, frais de déplacements, formation, etc.)

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer les actes à intervenir dans ce cadre-là.

Le Président,



Claude MALHURET